



FORMATION ELUS LOCAUX & CADRES TERRITORIAUX

La protection des zones agricoles et naturelles et l'évolution de l'habitat dans les communes rurales : où mettre le curseur ?

Objectifs : L'habitat dispersé est une caractéristique évidente des territoires normands, notamment dans le Bocage et le Pays d'Auge. Or ces habitations isolées connaissent un régime sévère qui, depuis la loi ALUR du 24 mars 2014 jusqu'à la loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014, n'en finit pas d'évoluer. Pour les élus ruraux, la tâche n'est pas simple ! Il leur faut parvenir à un équilibre entre la lutte indispensable contre le mitage des terres agricoles et l'aspiration légitime qu'ont les habitants de leurs territoires à l'évolution et l'agrandissement de leurs bâtiments d'habitation.

Programme :

La formation passera en revue les travaux susceptibles d'être autorisés : constructions nouvelles, extensions, changements de destination. Elle traitera de ces questions de manière circonstanciée en prenant soin de dissocier les cas : commune couverte par un plan local d'urbanisme, commune couverte par une carte communale ou commune sans document d'urbanisme.

Intervenant : Vincent LE GRAND

Maître de conférences en droit public, Vincent est créateur de la licence professionnelle « Métiers de l'administration territoriale » (Alençon), il est aussi le directeur du nouveau Master professionnel « Urbanisme et Aménagement durables ». Dans le cadre d'une activité libérale, il assure des missions et des consultations au profit d'opérateurs ou de collectivités publiques (VLG Conseil). Il est élu municipal dans une commune de 2000 habitants.